

**COMPTE RENDU COMPLET
DU CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **GRAND LAVIERS**
Séance **du 10 AVRIL 2015**

DEPARTEMENT
SOMME

Nombre de membres
– en exercice : 11
_ présents : 06
_ pouvoirs : 01
_ excusés : 01
_ absents : 05
_ votants : 07
- abstentions : 0
- contre : 0
- pour : 07

L'an **deux mil quinze**, et le **dix Avril** à **20 heures 00**, le Conseil Municipal cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M MENNESSON Christophe, Maire.

Etaient Présents : M MENNESSON Christophe, Mme BOUJONNIER Denise, M WARGNIER Armel, M ROUFFE Régis, BOIS Jean-Jacques, M COZETTE Frédéric,

Etait Absent : Mme COMPIEGNE Francine qui a donné pouvoir à Mme BOUJONNIER, M MATTE Julien, excusé ; Mrs LETELLIER Serge, DEMARET Gislain, ROUSSEL Philippe.

Mme BOUJONNIER Denise est nommée secrétaire de séance.

. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE GESTION 2014 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les opérations de l'exercice 2014 (incluant les restes à réaliser sur 2015) se soldant par :

FONCTIONNEMENT

Résultats reportés : Excédent 177 603.23 Euros
Résultat de l'exercice 2014 : 24 567.56 Euros
Résultat cumulé : 202 170.85 Euros

INVESTISSEMENT

Résultats reportés : Déficit 14 282.36 Euros
Résultat de l'exercice 2014 : excédent 51 852.88 Euros
Restes à réaliser 2014 : déficit 109 047 Euros (toit mairie/salle, columbarium, chauffage logement école, 2 Poteaux incendie, élagueur, tracteur, mat informatique, guirlandes noel, cautions logements)
Résultat cumulé : Déficit 71 476.48 €

Soit un résultat définitif : excédent 130 694.30 Euros

Le Conseil Municipal approuve ces comptes et donne quitus au Maire ordonnateur pour sa gestion.

. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT 2014 :

A la clôture de l'exercice 2014 :
- section de fonctionnement : un excédent de 0 €
- section d'investissement : un déficit de 5 418.26 €

Le Conseil Municipal approuve ces comptes et donne quitus au Maire ordonnateur pour sa gestion.

. VOTE DES TAXES :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des 3 taxes en 2015 vu la crise économique et les ressources suffisantes de la Commune :

Les 3 taxes seront donc en 2015 :

- Taxe d'habitation : 8.92 %
- Taxe Foncière bâtie : 13.45 %
- Taxe foncière non bâtie : 19.63 %

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2015 :

Monsieur le Maire regrette le manque d'élus non excusés lors de cette réunion.

Le budget primitif 2015 est voté à raison de 7 voix pour

- En section de fonctionnement : Dépenses 263 517 €
Recettes 321 159 €

- En section d'investissement : Dépenses 266 553 €
Recettes 266 553 €

Investissements :

20 000 € frais étude et aménagement Rue de Buigny
3 500 € logiciel cimetière
10 000 € Aménagement lotissement
5 600 € Travaux accessibilité Mairie/salle
6 000 € Cimetière
4 818 € Logement, cloche église, stade
2 500 € clôture stade
63 462 Toiture Mairie/salle
80 000 € Voirie Rue soleil Levant + regard assainissement public + horloges d'éclairage public
3 340 € Poteaux incendie
2 525 € Elagueur + panneaux signalisation et signalétique
30 000 € Tracteur
5 400 € Informatique mairie
4 782 € Lave-vaisselle, bancs+tables, Tables pique-nique
10 000 € : restauration église
1 000 € : maîtrise d'œuvre isolation logements/salle associations

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT 2015 :

DEPENSES :

DEPENSES :

Panneaux, Travaux de viabilisation, honoraires : 86 000 €

Intérêts emprunts : 522 €

Déficit investissement reporté : 5419 €

Remboursement capital emprunt : 3 406 €
= **95 347 €**

RECETTES :

Excédent de fonctionnement reporté : 0 €

Vente terrains : 95 347 €
= **95 347 €**

Le budget est voté à l'unanimité.

EMPRUNT :

Pour les travaux de voirie de la Rue du Soleil Levant, Monsieur le Maire propose de contracter un emprunt de 75 000 €. Compte tenu de la bonne situation financière de notre commune, et vu les faibles taux d'intérêt, le recours à l'emprunt s'avère être une solution adaptée et saine. La Commune affectant son épargne au financement des autres investissements.

CREDIT AGRICOLE

Périodicité trimestrielle sur 10 ans : Taux de 1.45 %
Périodicité trimestrielle sur 12 ans : Taux de 1.58 %
Périodicité trimestrielle sur 15 ans : Taux de 1.75 %
Pour chacune de ces offres, une commission de 150 €

CAISSE D'EPARGNE

Périodicité trimestrielle sur 10 ans : Taux de 1.68 %
Périodicité trimestrielle sur 12 ans : Taux de 1.68 %
Périodicité trimestrielle sur 15 ans : Taux de 1.83 %

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

La durée minimum est de 20 ans.

LA BANQUE POSTALE

Périodicité trimestrielle sur 10 ans : Taux de 1.45 %
Périodicité trimestrielle sur 15 ans : Taux de 1.65 %
Pour chacune de ces offres, une commission de 250 €

Le Conseil Municipal retient l'offre de prêt du Crédit agricole à périodicité trimestrielle sur 10 ans : Taux de 1.45 %

. MAIRIE/SALLE POLYVALENTE :

Monsieur le Maire présente le devis pour la réfection de la toiture de la mairie/salle polyvalente

Option 1 : réfection des points relevés posant problèmes : 19 349.92 € TTC

Option 2 : Réfection de l'intégralité de la toiture : 69 612.31 € TTC

Le Conseil Municipal décide de retenir l'option 1 afin de résoudre les problèmes immédiats et nécessaires relevés par le maître d'œuvre sans compromettre pour autant la sérénité de l'ouvrage.

. Monsieur le maire rappelle le bilan 2014 de la location des logements et de la location de la salle polyvalente.

Il présente les tarifs de locations des communes voisines.

Après examen des taux de fréquentation, il est décidé de :

- ouvrir la location le weekend aux habitants extérieurs à la commune en leur appliquant un tarif différencié par rapport aux habitants de Grand Lavier, les extérieurs ne pourront réserver qu'à partir du 1^{er} janvier de l'année N. La priorité étant donnée aux habitants uniquement.

- fixer ces nouveaux tarifs à compter des locations qui seront reçues à partir de ce jour :

* 2 jours pour les habitants : 250 Euros + forfait de 20 € pour l'électricité.

La location de la salle polyvalente ne se fait que pour des week end (Samedi + dimanche). Les clés seront remises le vendredi à 17 H 00 et rendues le lundi pour midi (Sauf pour mariage où les clés seront remises le vendredi à 14 H00).

* 2 jours pour les extérieurs : 375 Euros + forfait de 20 € pour l'électricité.

La location de la salle polyvalente ne se fait que pour des week end (Samedi + dimanche). Les clés seront remises le vendredi à 17 H 00 et rendues le lundi pour midi (Sauf pour mariage où les clés seront remises le vendredi à 14 H00).

Pas de changement pour les autres tarifs.

. TRAVAUX DE VOIRIE :

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que cette année des travaux de voirie seront à réaliser notamment Rue du Soleil Levant.

Or, nous ne pouvons plus bénéficier du suivi gratuit des travaux de voirie par la DDTM (services de l'Etat). Monsieur le Maire présente des devis pour la maîtrise d'œuvre des travaux :

- Offre n° 1 : 5 107.20 €TTC pour la maîtrise d'œuvre, les frais de relevé topo sont en plus
- Offre n° 2 : 5 142 €TTC pour la maîtrise d'œuvre et le relevé topo

Le Conseil Municipal retient l'offre n° 2.

. ADHESION AU C.A.U.E 2015 :

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la Commune au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Somme (C.A.U.E) pour l'année 2015.

Le coût de l'adhésion 2015 est de 30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la Commune au C.A.U.E pour l'année 2015.

. RESTAURATION EGLISE :

Monsieur le Maire propose la restauration de l'église (entrée et application d'un durcisseur et hydrofuge) par le chantier RMI de l'Association du Vimeu dont le coût est de :

- Asso du Vimeu : 2 000 € et 2 100 € Soit 4 100 €
- Produits Chiminvest : 3 842.30 €
- Point P : 1 627.68 €

SOIT TOTAL : 9 569.98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte.

. SUBVENTION COMITE DES FÊTES 2015 :

Monsieur le Maire rappelle qu'un Comité des fêtes s'est créé sur la Commune.

Monsieur le Maire fait part de leurs fonctions prises en charges et propose de leur verser cette année une subvention de 2 200 €+ 300 €à titre exceptionnelle + 100 €comme à chaque association comunale soit un total de 2 600 €pour l'année 2015. Une convention sera établie, précisant les obligations respectives de la Commune et de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte.

. SUBVENTIONS BROCANTE 2015 :

Monsieur le Maire rappelle que la brocante aura lieu le 1^{er} Mai 2015, il propose le versement de ces participations à ces prestataires :

Domvast Canin Club : 200 €

Harmonie de Mons Boubert : 250 €

M Decobecq (manéges) : 1 250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte.

. ISOLATION LOGEMENTS :

Monsieur le Maire propose d'accepter un devis de M Petit Stéphane pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'isolation thermique du bâtiment « logements, salle associations » pour 800 € HT. Ces travaux s'inscrivent dans notre volonté de baisser les charges de chauffage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte.

. MOTIONS SOUTIEN AMIENS :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Mairie d'Amiens et propose de prendre cette motion de soutien. Le Conseil Municipal accepte.

« Les élus de tous les partis ont signé l'APPEL en faveur d'AMIENS CAPITALE REGIONALE ADMINISTRATIVE pour défendre tous les emplois publics de notre Région en risque de délocalisation. La grande Région NORD PAS DE CALAIS PICARDIE représente 4 millions d'habitants. Il est légitime dans le souci d'un aménagement équilibré du Territoire de maintenir une Capitale Economique LILLE et une Capitale Administrative AMIENS.

L'essentiel est de préserver les services publics de proximité auprès de tous nos habitants. Renforcer AMIENS CAPITALE ADMINISTRATIVE c'est renforcer LA PICARDIE.

C'est pourquoi nous soutenons l'appel pour Amiens Capitale Régionale dans une démarche qui vise à protéger une histoire et une culture commune, notre identité, et nous assurer un AVENIR dans cette nouvelle entité. »

. CHANGEMENT SIEGE SOCIAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ABBEVILLOIS :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu ce jour de la Communauté de Communes de l'Abbevillois actant leur changement de siège social transféré à Immeuble Garopôle Place de la Gare 80100 ABBEVILLE.

. QUESTIONS DIVERSES

. M Cozette signale le non-respect du Stop au lotissement ce qui est dangereux. Chacun est prié de respecter la signalisation routière pour la sécurité de tous.

. Monsieur le Maire rappelle que :

- le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 18 avril de 8 H 30 à 11 h 30.
- l'association « photo-somme » organisera un pot d'accueil de l'exposition le vendredi 24 avril à 18h30 à la salle polyvalente ;
- La brocante aura lieu le 1^{er} mai avec au programme :
 - 11 H apéritif concert par l'Harmonie de Mons Boubert
 - Après midi : démonstration par le Kansas Cow boys Dancers et par le Club Canin de Domvast
 - Toute la journée :Quads et structures gonflables